

## Informations de base | APPEAR III | 2020-2027

### Objectif

APPEAR contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). L'objectif général est de renforcer les fondements scientifiques et les capacités institutionnelles en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de gestion dans les pays partenaires grâce à des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur autrichiens et des bourses de master et de doctorat. En outre, APPEAR vise à accroître l'engagement des établissements d'enseignement supérieur autrichiens en faveur de la coopération internationale et du développement.

APPEAR est un programme de la Coopération autrichienne au développement (Austrian Development Cooperation, ADC) dont l'objectif est de réaliser sa stratégie de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche pour le développement au niveau des établissements d'enseignement. Il est mis en œuvre dans les 11 pays prioritaires et régions clés de l'ADC, qui sont situés en Afrique orientale, occidentale et australe, en Asie du Sud, au Moyen-Orient, dans le Caucase du Sud et en Europe du Sud-Est.

### Pays éligibles

- Burkina Faso, Éthiopie, Ouganda, Mozambique
- Bhoutan
- Palestine
- Arménie, Géorgie
- Albanie, Kosovo (*des exigences particulières s'appliquent*) et la République de Moldavie

### Axes thématiques du programme

Renforcement des capacités institutionnelles dans l'enseignement supérieur et la recherche pour le développement :

- élimination de la pauvreté et satisfaction des besoins fondamentaux – eau, assainissement, énergie, sécurité alimentaire, y compris une approche fondée sur les liens, éducation pour tous, protection sociale et emploi pour tous
- droits humains, égalité des sexes, autonomisation des femmes et des filles, migration
- développement économique durable – développement du secteur privé, économie durable et développement urbain, utilisation des technologies numériques pour le développement, systèmes fiscaux et recettes intérieures dans les pays partenaires
- protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles – atténuation du changement climatique et de ses effets, protection des écosystèmes, utilisation responsable des ressources naturelles, énergie durable, eau et assainissement
- paix, prévention des conflits, sécurité et développement, gouvernance, aide humanitaire

## Instruments

Instrument	Durée	Montant financé
Preparatory Funding (financement préparatoire)	jusqu'à 4 mois	jusqu'à 15 000 euros
Academic Partnership (partenariat d'enseignement)	jusqu'à 4 ans selon l'appel	partenariat de 2 institutions : 50 000 – 90 000 euros par an  partenariat de plus de 2 institutions : 50 000 – 130 000 euros par an
Advanced Academic Partnership (partenariat d'enseignement avancé)	jusqu'à 3 ans selon l'appel	
Extended Impact Institutional Partnership (partenariat institutionnel à impact étendu)	jusqu'à 2 ans selon l'appel	
Extended Impact External Partnership (partenariat externe à impact étendu)	jusqu'à 3 ans selon l'appel	

### **Preparatory Funding (financement préparatoire)**

Cet instrument vise à permettre de nouveaux partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur autrichiens et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les pays partenaires. L'objectif de ces projets à petite échelle est d'élaborer une proposition de projet commun pour un partenariat d'enseignement APPEAR.

### **Academic Partnership (partenariat d'enseignement)**

Cet instrument finance une coopération approfondie et durable dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la gestion.

### **Advanced Academic Partnership (partenariat d'enseignement avancé)**

Cet instrument est à la disposition des consortiums qui ont mené à bien un projet de partenariat d'enseignement APPEAR. Il finance une coopération d'enseignement continue qui s'appuie sur les résultats du projet achevé et développe de nouvelles conceptions innovantes pour la coopération dans l'enseignement supérieur et la recherche pour le développement.

### **Extended Impact External Partnership (partenariat externe à impact étendu)**

Cet instrument est à la disposition des consortiums qui ont mené à bien un projet de partenariat d'enseignement APPEAR ou un projet de partenariat d'enseignement APPEAR avancé. L'objectif de l'instrument est de renforcer l'impact du ou des projets achevés en se concentrant sur l'application et l'adoption des résultats obtenus. Les consortiums d'établissements d'enseignement peuvent, si nécessaire, inviter des institutions non académiques à s'y joindre pour renforcer l'impact. En fonction de l'objectif du partenariat à impact étendu, il peut être différencié davantage de la manière suivante :

- **Extended Impact Institutional Partnership (partenariat institutionnel à impact étendu) :** vise à améliorer les systèmes et les processus organisationnels et infrastructurels en matière de recherche, d'enseignement et de gestion des institutions partenaires concernées, à renforcer l'adoption de la recherche au sein des institutions et à encourager la coopération régionale des institutions d'enseignement en matière de renforcement des capacités institutionnelles.

**Extended Impact External Partnership (partenariat externe à impact étendu)** : vise à discuter et à appliquer les résultats de la recherche avec les parties prenantes (communautés, société civile, décideurs politiques) afin de mettre la recherche en pratique (preuves pour la politique et la pratique), ce qui contribue à la réalisation des ODD dans la pratique.m

Tous les instruments contribuent à l'objectif global d'APPEAR en renforçant les bases scientifiques et les capacités institutionnelles en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de gestion dans les pays partenaires et en augmentant l'engagement des établissements d'enseignement supérieur autrichiens dans la coopération internationale et le développement. Les projets financés dans le cadre de ces instruments se concentrent sur un ou plusieurs des domaines thématiques APPEAR et contribuent à la réalisation des ODD.

### **Principes directeurs pour la conception et la mise en œuvre des projets**

- Une approche participative
- Un concept de savoir culturellement ouvert
- Une approche pratique et empirique
- Une sensibilité à la dimension du genre
- Une approche ascendante et axée sur la demande
- Ne laisser personne pour compte
- Un accès libre, des données ouvertes

### **Valeurs ajoutées – éléments pris en compte dans le processus de sélection des projets**

- Alignement sur les priorités des stratégies par pays de l'ACD, utilisation des synergies avec les projets en cours financés par l'ACD
- Inclusion des personnes en situation de handicap conformément à la stratégie de diversité APPEAR
- Renforcement des réseaux régionaux et de la coopération Sud-Sud
- Promotion des jeunes chercheurs et en particulier des femmes
- Activités à orientation pratique qui améliorent l'application des résultats, la recherche sur l'utilisation et l'assimilation de la recherche
- Responsabilité du projet par une institution dans le pays partenaire

### **Institutions éligibles**

#### **Institutions autrichiennes :**

- Seuls les établissements d'enseignement supérieur sont autorisés à participer. Ils peuvent soumettre et coordonner le projet.

#### **Institutions des pays partenaires :**

- Les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche constituent le principal groupe cible. Ils peuvent soumettre et coordonner le projet.
- D'autres institutions, telles que les institutions de recherche et d'enseignement, les ONG, les groupes de réflexion, les organisations de la société civile, peuvent participer en tant que partenaires supplémentaires. Les entités du secteur privé peuvent être incluses mais ne sont pas éligibles pour recevoir un financement. Les autres institutions ne peuvent pas soumettre/coordonner un projet.

Un projet doit être composé d'au moins un établissement d'enseignement supérieur autrichien et d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche d'un pays partenaire. L'un comme l'autre peut assurer le rôle de coordinateur.

Les autres établissements des pays partenaires peuvent uniquement être des partenaires supplémentaires dans un consortium qui comprend au moins un établissement d'enseignement supérieur en Autriche et un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche dans un pays partenaire.

#### Institutions partenaires associées :

- Elles sont situées en dehors de l'Autriche et des 11 pays partenaires, mais dans un pays figurant sur la liste des [bénéficiaires de l'APD du CAD de l'OCDE](#). Elles comprennent des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche, des institutions de recherche et d'enseignement, des ONG, des groupes de réflexion ou des organisations de la société civile. L'institution partenaire associée doit être située sur le même continent que l'institution partenaire du consortium principal. Les institutions partenaires associées peuvent recevoir un financement. Toutefois, la somme de toutes les institutions partenaires associées ne doit pas dépasser 30 % du budget global. Les entités du secteur privé peuvent être incluses mais ne sont pas éligibles pour recevoir un financement.

#### Institutions de l'UE :

- Les établissements d'enseignement supérieur des États membres de l'UE peuvent être inclus dans un projet mais ne sont pas éligibles pour recevoir un financement.

### Albanie et Kosovo

Des exigences particulières s'appliquent aux projets de coopération avec l'Albanie et le Kosovo. Bien que tous les instruments soient disponibles pour les partenariats avec des institutions au Kosovo et en Albanie, seuls les projets de recherche sur le développement peuvent bénéficier d'un financement. Les projets axés sur l'enseignement supérieur ou le renforcement des capacités de gestion ne sont pas éligibles. De plus, les projets doivent être alignés sur les priorités de l'ADC en Albanie et au Kosovo. Les consortiums doivent expliquer pourquoi le projet s'inscrit au mieux dans le cadre d'APPEAR et ne peut être financé par d'autres programmes (par exemple l'UE).

### Coûts financés

Instrument	Frais de personnel	Voyage et séjour	Équipement et matériel	Diffusion	Autres frais	Frais généraux
Preparatory Funding (financement préparatoire)	x	x			x	max. 2 %
Academic Partnership (partenariat d'enseignement)	x	x	x	x	x	max. 10 %
Advanced Academic Partnership (partenariat d'enseignement avancé)	x	x	x	x	x	max. 10 %
Partenariat à impact étendu	x	x	x	x	x	max. 10 %

## Bourses de master et de doctorat

L'un des objectifs d'APPEAR est que les établissements d'enseignement supérieur des pays éligibles augmentent les effectifs de personnel qualifié afin de contribuer à l'amélioration de l'enseignement, de la recherche et de la gestion dans leurs établissements. Les étudiant·e·s et les professionnel·le·s des pays éligibles effectuent leurs études de master ou de doctorat dans une université autrichienne. Au moins 70 % des bourses doivent être attribuées à des étudiant·e·s en master et en doctorat qui sont intégré·e·s dans un partenariat APPEAR. Au moins 50 % des bourses individuelles seront attribuées à des candidates.

Il existe deux types de bourses APPEAR :

- Des bourses de master et de doctorat qui s'inscrivent dans un partenariat APPEAR en cours.
- Des bourses de doctorat individuelles, c'est-à-dire qui ne sont pas intégrées à un partenariat APPEAR en cours.

## Conditions

- Le/la candidat·e est désigné·e par l'institution d'origine. L'établissement confirme que la bourse répond aux demandes spécifiques de l'établissement et aux besoins de développement du pays d'origine (par exemple dans le cadre du plan de gestion de l'établissement d'enseignement supérieur) et que le/la candidat·e est employé·e et sera réemployé·e par l'établissement.
- Si le projet d'étude (c'est-à-dire la bourse) est intégré dans un partenariat APPEAR en cours, le/la coordinateur·rice du partenariat décrit comment le projet d'étude contribuera à l'objectif du partenariat.
- Confirmation de l'acceptation du projet d'étude par un superviseur scientifique de l'institution autrichienne qui accueille la bourse
- Le/la candidat·e confirme son intention de retourner dans son pays d'origine après avoir terminé son projet d'études et de poursuivre une mission appropriée liée au développement.

## Coûts financés

Études de master : 1000 euros par mois (jusqu'à 24 mois)

Études de doctorat : 1100 euros par mois (jusqu'à 48 mois)

Frais de voyage (y compris les études sur le terrain dans le pays d'origine) et bourses supplémentaires (cours d'allemand, participation à des conférences/cours, allocation de thèse)

## Appels

Il est prévu que le premier appel à financement dans le cadre d'APPEAR III commence début 2021. D'autres appels auront lieu en 2022, 2023 et 2024.

## Contact et information

APPEAR Office

auprès de l'OeAD-GmbH – Agence autrichienne de l'éducation et de l'internationalisation

Ebendorferstrasse 7

1010 Vienne, Autriche

E-mail : [appear@oead.at](mailto:appear@oead.at)

Web : [www.appear.at](http://www.appear.at)